

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-67

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 11 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à BOISSET André - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : **CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE - CHEMIN DE L'AIGUILLE**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de procéder au classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section G n°1316 issue de la division parcellaire de la parcelle cadastrée section G n°102, située au niveau du chemin de l'Aiguille.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la mise à jour du tableau de voirie. Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable lorsque de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation de fait.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20230918-202367-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Décide de classer dans le domaine public la parcelle cadastrée section G n° 1316.

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cyrille Drujon d'Astros'. To the right of the signature is an official circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FREISSINIER' at the top and '13 - Hues-Arros' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above. The signature and stamp are positioned over the printed name of the Mayor.